



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 mars 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles**

### **Dialogue interactif de haut niveau sur l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing : échange de pratiques exemplaires en préparation de l'examen et de l'évaluation après 25 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

#### Résumé de la Présidente

1. Le 13 mars 2019, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue interactif de haut niveau sur l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing afin d'échanger les pratiques exemplaires en préparation de l'examen et de l'évaluation après 25 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

2. Le Vice-Président de la Commission, Mauricio Carabalí Baquero (Colombie), a présidé et animé le dialogue interactif et fait une déclaration liminaire et des observations finales. La Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Phumzile Mlambo-Ngcuka, a fait une déclaration liminaire portant sur l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Ont participé au dialogue interactif 37 ministres et hauts représentants d'États Membres, deux observatrices ainsi que 10 membres de divers groupes concernés et deux représentants d'organisations non gouvernementales.



### **Préparatifs de l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing**

3. Les participantes et participants ont souligné les progrès faits et les mesures prises pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Beaucoup ont confirmé que le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes serait l'occasion de réaffirmer l'attachement des responsables politiques à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes et des filles, ainsi que d'étayer les mesures et d'intensifier l'action des gouvernements et des autres acteurs concernés dans de nombreux domaines.

4. Dans de nombreux pays, des préparatifs ont été lancés sous la conduite des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres, parfois avec la participation de ministères et d'organismes publics ainsi que d'administrations locales. Les processus d'examen faisaient aussi intervenir la société civile, en particulier des organisations et groupes de femmes, des associations de citoyens, des organisations d'inspiration religieuse et des organisations de jeunes. Des exemples de collaboration avec les universités, les syndicats et le secteur privé ont également été cités. Des interventions ont été faites au sujet de l'état d'avancement des rapports nationaux d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. À cet égard, il a été fait référence à l'utilisation de la *Note d'orientation concernant les examens approfondis au niveau national*, établie en 2018 par ONU-Femmes et les commissions régionales pour accompagner le processus d'examen. Dans certaines interventions, il a été fait mention de la mise à disposition des données et des informations collectées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'utilité de ces informations pour l'examen après 25 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

### **Accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

5. Les participantes et participants ont présenté les progrès récents et les dernières mesures prises pour la mise en œuvre du Programme d'action, y compris les réformes législatives et constitutionnelles visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre, notamment la violence sexuelle, la violence domestique et les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mariages d'enfants et les mariages précoces ou forcés. Dans plusieurs pays, le nombre de femmes, y compris autochtones, assumant des responsabilités politiques au gouvernement et au parlement avait augmenté. L'augmentation du nombre de femmes dans les forces armées, la police et les forces de sécurité a été tout particulièrement mise en avant. Il a également été souligné que l'égalité femmes-hommes était une question intersectorielle qui devait être dûment prise en compte dans les budgets et les plans nationaux, notamment au moyen de la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes.

6. Des réformes structurelles avaient également permis des avancées pour les femmes dans les sphères sociale et économique, notamment grâce à des mesures favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'amélioration du congé parental et des mesures visant à réduire l'écart de rémunération entre les genres et à garantir les droits de propriété des femmes. Il a été souligné qu'il importait de favoriser la présence de femmes à des postes de responsabilité dans le secteur privé et dans les entreprises, ainsi que l'égalité d'accès aux financements, aux prêts et aux crédits, afin d'encourager l'entrepreneuriat féminin. Des avancées ont été soulignées s'agissant de la scolarisation des femmes et des filles aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire ainsi que dans l'enseignement supérieur, y compris en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques. L'intégration d'une démarche tenant

compte de la problématique femmes-hommes dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques a également été signalée.

7. Des exemples illustrant la multiplication des mesures prises pour instaurer une couverture sanitaire universelle et des systèmes de santé généralisés, incluant notamment la santé sexuelle et procréative, ont été présentés. Des mesures avaient également été prises pour instaurer des systèmes de protection sociale universelle couvrant aussi les femmes travaillant dans le secteur informel et développer en ce sens les systèmes existants. En outre, la couverture avait été étendue aux soins et travaux domestiques, afin que les femmes qui occupent un emploi précaire soient mieux prises en charge. Il a été souligné qu'il importait que les hommes et les garçons se mobilisent activement pour changer les normes et la société en faveur de l'égalité des genres.

8. Il a été souligné que l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action était intrinsèquement liée à la prise en compte des questions de genre dans l'application du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ces stratégies intégrées avaient permis de renforcer la cohérence des politiques et de systématiser l'intégration des points de vue tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques et plans de développement durable au niveau national.

#### **Contribution des parties intéressées à l'accélération de la mise en œuvre**

9. Plusieurs groupes de parties intéressées ont fait part de leur préoccupation quant aux difficultés et aux insuffisances persistantes qui entravaient la mise en œuvre du Programme d'action. Il a été dit que, dans certains domaines, des parties intéressées avaient pris des mesures concertées, en menant notamment des actions politiques et des campagnes d'information et de sensibilisation, pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action, du Programme 2030 et d'autres engagements internationaux.

10. Les organisations internationales et régionales sont demeurées au premier plan de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des engagements pris aux niveaux mondial et régional en faveur de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes et des filles, notamment en suivant les progrès grâce au contrôle de l'évolution des indicateurs clefs et à des examens réguliers. Des entités régionales ont présenté les principales priorités et stratégies adoptées dans les régions, et des organisations internationales ont souligné qu'il importait de développer les collaborations et les réseaux entre groupes de parties intéressées.

11. Plusieurs parties intéressées ont fait état de la situation dans laquelle se trouvaient les défenseuses des droits de la personne, présentant des données sur les difficultés et risques auxquels celles-ci continuaient de se heurter dans leur travail. Des organisations de la société civile, des institutions nationales de défense des droits de la personne et des titulaires de mandats au titre de procédures spéciales ont mis en lumière les stratégies intégrées qu'elles avaient adoptées pour soutenir et protéger les défenseuses des droits de la personne et pour aider les pays à appliquer les instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Il a été demandé que les défenseuses des droits de la personne bénéficient d'une meilleure protection, dans la mesure où elles étaient souvent plus exposées à la stigmatisation, au harcèlement en ligne, aux agressions physiques et même au féminicide que le reste des femmes, de par la nature de leur travail. Il a été proposé que l'Organisation des Nations Unies établisse des directives à cet égard.

12. Les participantes et participants ont souligné que les entités des Nations Unies jouaient un rôle important dans l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du

Programme d'action et le suivi et l'examen du Programme 2030. Les partenariats noués avec ONU-Femmes en vue des préparatifs des examens nationaux et de l'application de stratégies nationales, régionales et internationales ont également été mis en lumière. Il a été demandé à plusieurs reprises de donner aux organisations de la société civile, aux institutions nationales de défense des droits de la personne et aux autres parties intéressées un accès élargi aux sessions annuelles de la Commission.

---